

# Vote du PLUi et Zac des Jardins de la Basilique : le maire de Bonsecours saisira la justice

Bonsecours. Le maire annonce qu'il attaquera en justice la décision de la Métropole concernant la Zac des Jardins de la Basilique.

PARIS-NORMANDIE - PUBLIÉ LE 20/02/2020 À 04:50 MIS À JOUR LE 20/02/2020 À 04:50 TEMPS DE LECTURE : 1 MINUTE



Le projet de la Zac des Jardins de la Basilique doit être revu. (Image Nexity)

L'adoption par les élus de la Métropole Rouen Normandie, jeudi 13 février, du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal), a fait des satisfaits, des indifférents et des mécontents.

Dans certaines communes, le vote était attendu et notamment à Bonsecours avec le projet de la Zac « Les Jardins de Basilique » qui a occasionné de vives réactions. Effectivement, dans l'attente de commercialisation de parcelles et du lancement de son aménagement par Nexity, les commissaires-enquêteurs, après l'enquête publique, ont émis des réserves (PN du 2 janvier 2020) qui ont été retenues lors de l'adoption du PLUi au conseil métropolitain.

L'APFB (Association pour la protection de la Ferme de Bonsecours et de ses environs), elle, s'en réjouit : « *Nous nous félicitons que ce PLUi reprenne les trois réserves exprimées dans le rapport, dont celle demandant le reclassement en Zone à urbaniser 2 (Z2AU) correspondant aux onze hectares de la ferme de la basilique de Bonsecours. Ce reclassement interdit maintenant au maire de Bonsecours la délivrance de tout permis de construire dans ces prairies naturelles* ».

## « J'ai la conviction que ce projet est nécessaire »

Un avis que ne partage pas le maire, Laurent Grelaud, qui l'a d'ailleurs exprimé le soir de la délibération au conseil de la Métropole. Sil est « serein » à propos du « *projet sur le terrain de la maison diocésaine entièrement validé par la Métropole et qui va pouvoir débuter* », la décision du conseil métropolitain concernant le projet sur le terrain de la ferme, « *elle, est manifestement juridiquement illégale et je ne doute pas que le juge rétablira le droit* », commente le maire de

Bonsecours. « *Le président, Yvon Robert, a pris une décision politique, le juge rendra une décision juridique.* »

Laurent Grelaud insiste : « *Je suis serein enfin parce que même si j'entends les questions et les observations des opposants et que je les respecte, j'ai la conviction que ce projet est nécessaire pour l'offre de logements, pour le dynamisme de la commune, pour les commerces. On ne peut pas regretter que des commerces ferment et dans le même temps ne pas vouloir de nouveaux habitants qui seront de nouveaux clients. En plus, il ne faut pas oublier que le projet prévoit la création d'un parc naturel d'un hectare aux abords de la basilique, ce qui est exceptionnel dans l'agglomération de Rouen.* »

Rien ne change donc dans les positions. Les uns comme les autres attendent maintenant les élections municipales où le maire est candidat à sa succession. Face à lui Marylène Follet, ex-adjointe, a pour colistiers des membres de l'APFB.

Laurent Grelaud fustige sa rivale : « *De 2008 à 2018, elle a toujours voté en faveur de toutes les délibérations concernant ce projet et c'est au moment où on s'apprête à franchir la ligne d'arrivée qu'elle est contre et s'affiche en opposante principale au projet. Ce n'est pas très responsable et pas très cohérent. Je trouve regrettable cette volteface qui est une posture politique.* »

Alors que va devenir ce terrain ? Faut-il suivre l'idée du président de la Métropole lors de la conférence de presse du mercredi 12 février ? « *Deux hectares à urbaniser, cinq en différé et cinq en zone naturelle. Très clairement, le projet actuel n'est pas bon. Il y a un travail à faire entre la Métropole et la commune* », a expliqué Yvon Robert.